



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2020 – 14 décembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE	3
3. REVENUS DE PÉAGE	7
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	8
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION	8
4.2 INSPECTIONS	9
4.3 TRAVAUX	10
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE.....	11
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS	11
5.2 PLAINTES.....	13

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 27 FÉVRIER 2021 AU 31 JANVIER 2022

1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires, de même que l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2020 jusqu'au 14 décembre 2021.

Après une année 2020 marquée par la COVID-19 qui s'est répercuté par une baisse importante de l'achalandage, l'année 2021, bien que toujours impactée par les conséquences de la pandémie, l'achalandage est remonté progressivement, sans encore toutefois retrouver les niveaux antérieurs.

En 2021, le ministère des Transports a instauré l'interdiction au camionnage de transit sur la route 201 au niveau de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, ce qui a provoqué une hausse significative de l'achalandage des camions sur la section à péage de l'autoroute 30.



Les barres symboliques de 100 000 transpondeurs actifs et de 50 000 comptes clients ont été franchies, traduisant la progression constante de l'intérêt des usagers pour l'utilisation du transpondeur comme moyen de paiement pour le franchissement du poste de péage.

En plus des travaux d'entretien courant, des travaux de réhabilitation de la chaussée ont été effectués sur une distance d'environ 22 kilomètres de voie.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2021, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 20 318, représentant un nombre annuel total de 7,4 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 23 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 4 700 par jour.

En 2021, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est le paiement par carte (de crédit ou de débit), représentant 55,5 % de l'ensemble des transactions payantes. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 44,5 % des transactions payantes. En raison de la pandémie de la COVID-19, A30 Express n'accepte plus les paiements en argent comptant au poste de péage.

Durant la présente année d'exploitation, la fermeture du pont de l'île-aux-Tourtes a été nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon état de l'infrastructure. Cette fermeture s'est étalée du 20 mai de 16h30 et le 6 juin 2021 à 7h00 et découle d'une décision des autorités du ministère des Transports. Afin d'atténuer la congestion dans ce secteur, la perception du péage sur le réseau d'A30 Express a été suspendue pendant cette période. Considérant l'exemption de tarif de péage, le partenaire privé a fait l'objet d'une compensation équivalente au montant estimé des passages exemptés.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

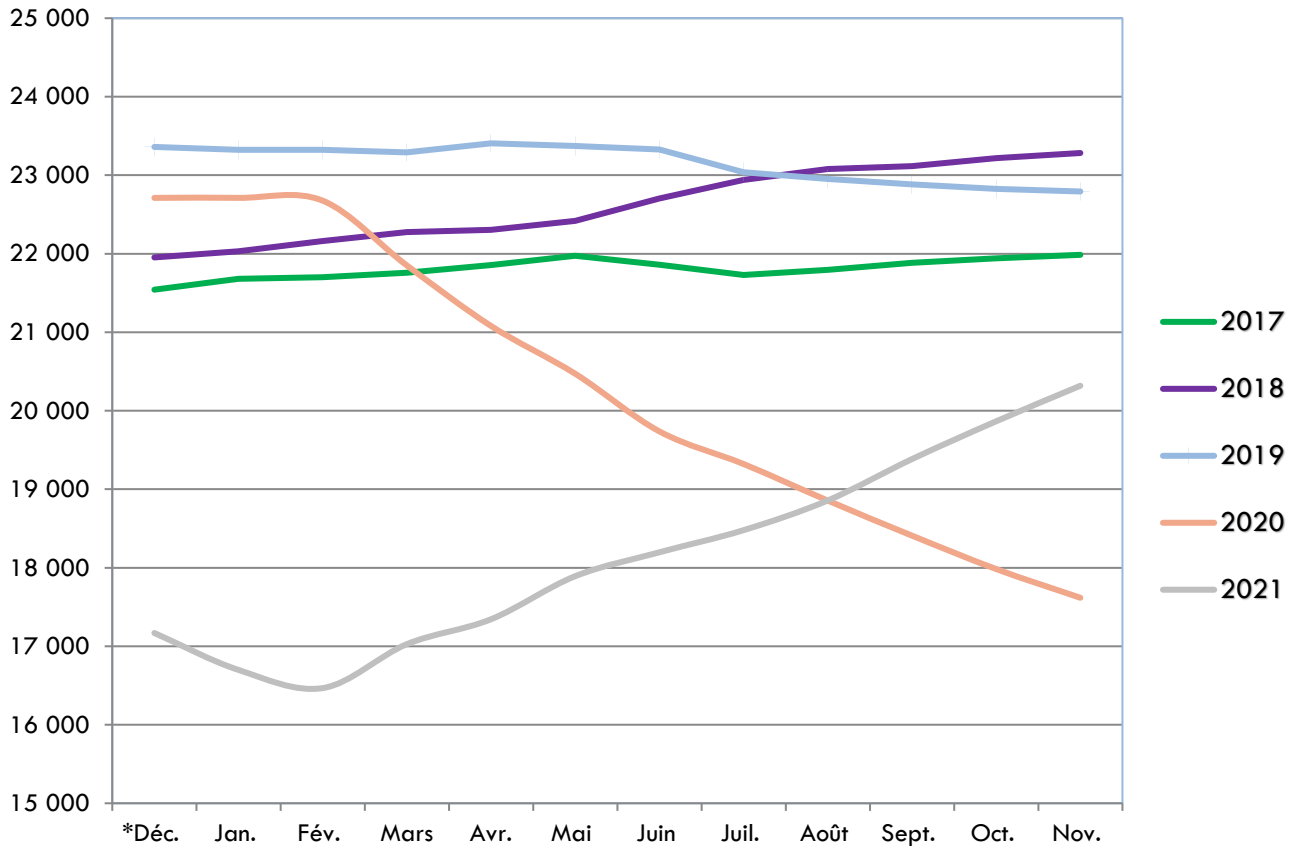
Portrait de l'achalandage 2021					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2020	369 054	11 905	181 666	187 388	17 169
Jan. 2021	391 154	12 618	192 113	199 041	16 698
Fév. 2021	423 557	15 127	208 157	215 400	16 467
Mars 2021	525 216	16 942	256 855	268 361	17 027
Avr. 2021	539 212	17 974	261 923	277 289	17 344
Mai 2021	738 236	23 814	354 793	383 443	17 893
Juin 2021	704 322	23 477	346 493	357 829	18 197
Juil. 2021	782 303	25 236	391 538	390 765	18 479
Août 2021	795 739	25 669	395 152	400 587	18 857
Sept. 2021	757 618	25 254	375 391	382 227	19 384
Oct. 2021	724 337	23 366	358 490	365 847	19 866
Nov. 2021	665 334	22 178	328 522	336 812	20 318
Total	7 416 082	20 318***	3 651 093	3 764 989	

* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

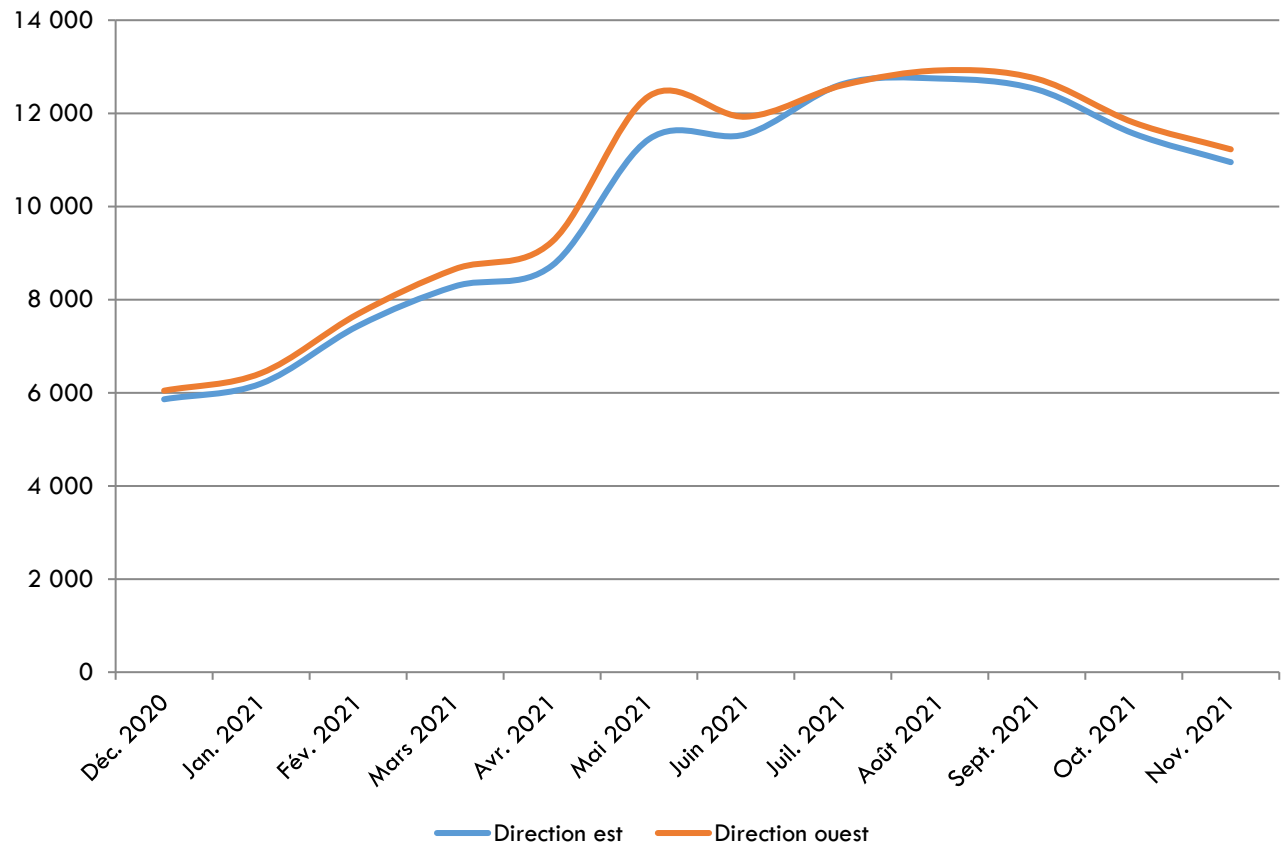
*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 365 jours)

Débit journalier moyen sur 12 mois

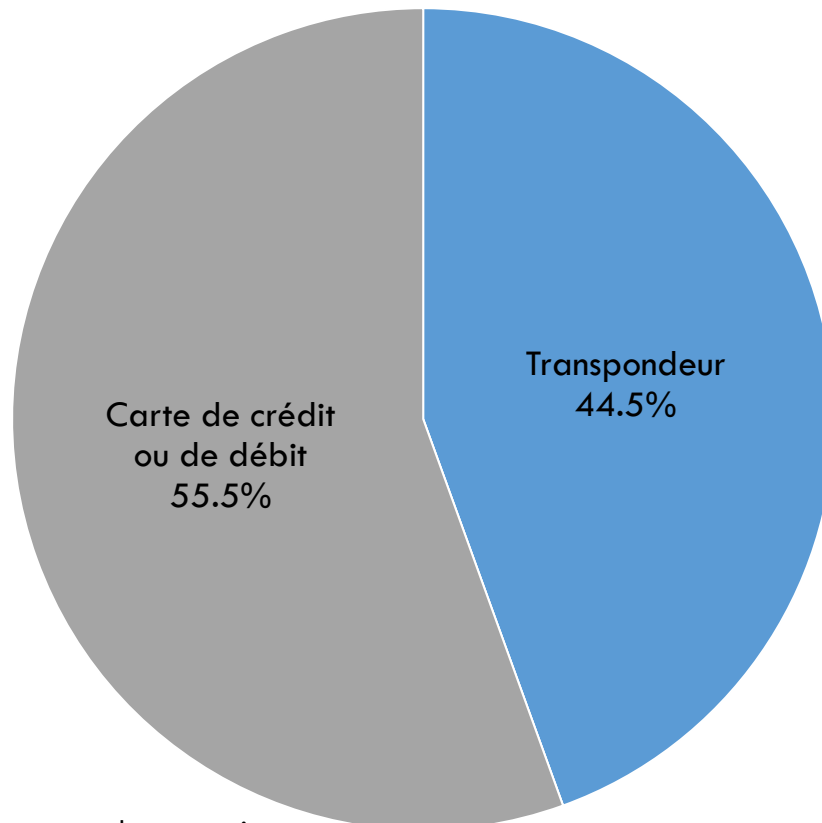


* Décembre fait référence à l'année précédente.

Moyenne journalière par direction 2021



Transaction par mode de paiement 2021**



** Exprimé en pourcentage de transactions



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 27 février 2021, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,60 \$ à 1,20 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,40 \$ à 1,80 \$ par essieu.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles sont exemptés du paiement du péage. Le coût de cette mesure est entièrement assumé par le Gouvernement du Québec et fait l'objet d'une compensation financière auprès du Partenaire privé.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2021, le seuil de partage des revenus était de 8,2 M \$.

La part recueillie par le Ministère en 2021 a été de 10,7 M \$. En 2020, ce montant s'établissait à 11,6 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 90,3 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation auxquels s'ajoutent les revenus de péage.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2021 (du 27 février 2021 au 31 janvier 2022). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 10 février 2021. La [publication du 10 février 2021](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

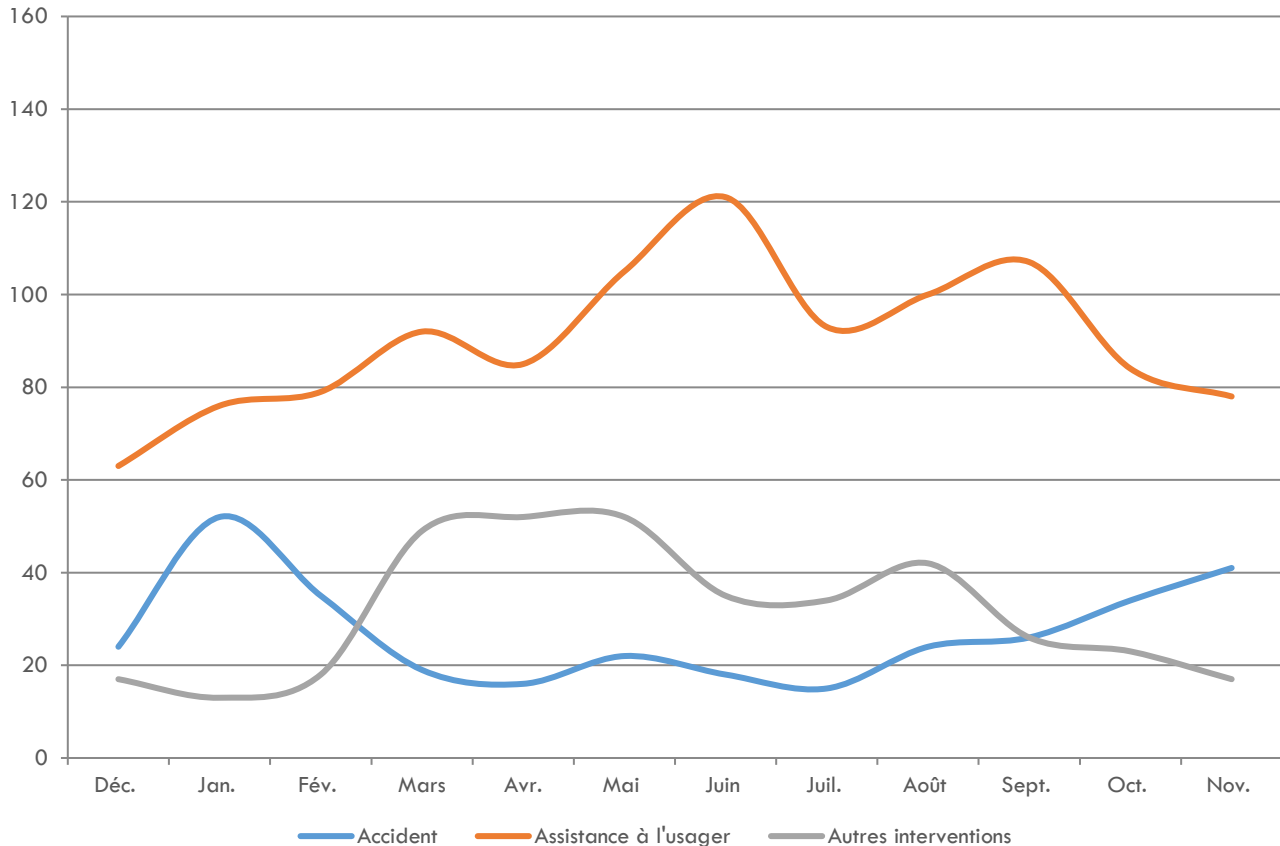
4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris ou des animaux morts, la perte de chargement, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2021			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2020	24	63	17
Jan. 2021	52	76	13
Fév. 2021	35	79	18
Mars 2021	19	92	49
Avr. 2021	16	85	52
Mai 2021	22	105	52
Juin 2021	18	121	35
Juil. 2021	15	93	34
Août 2021	24	100	42
Sept. 2021	26	107	26
Oct. 2021	34	84	23
Nov. 2021	41	78	17
Total	326	1 083	378

Interventions et accidents 2021



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2021, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de 105 structures (29 ponceaux, 15 murs antibruit, 48 ponts, 11 murs de soutènement, 2 stations de pompage);

Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;

- L'inspection générale de 37 structures (1 ponceau, 4 murs antibruit, 25 ponts, 5 murs de soutènement, 1 signalisation aérienne située à Les Cèdres, inspection supplémentaire du joint de dilatation du pont Serge-Marcil);
- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).

- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence (relevés réalisés par le MTQ), de l'orniérage, de la rugosité et les fissures de la chaussée afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, balayage, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2021 :

- Marquage de voies UAB (utilisation des accotements par des autobus) à La Prairie;
- Réhabilitation de 19 km de voie par planage et pose d'une nouvelle couche d'asphalte;
- Réhabilitation de 2,8 km de voie par planage fin;
- Travaux de pavage au Pont Rivière-de-la-Tortue en direction Est et Ouest au km 53;
- Travaux de réparation de membrane et nouveau pavage du Pont Madeleine-Parent en direction Est;
- Travaux d'installation des grilles pour empêcher l'entrée des oiseaux sur le caisson du Pont Madeleine-Parent;
- Réinstallation d'un panneau méthacrylate au Pont Madeleine-Parent, au-dessus de la Voie Maritime du Canal de Beauharnois;
- Scellement de fissures aux bretelles, ponts et approches;
- Marquage de la chaussée;
- Travaux d'installation de 3 repères géodésiques UAB entre les km 64 et km 62 de l'A-30 Est;
- Travaux d'installation de la clôture à la sortie 26 de l'A-30 Est et à la passerelle de la piste cyclable au km 25;
- Travaux d'entretien et d'amélioration ont été entamés et autres sont en cours au poste de péage (peinture, lavage, dérouillage de certains éléments, pose de nouveaux caps à laser de pièces rouillées, enlèvement d'éléments qui ne sont pas utilisés, etc.)

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

5.1 Portrait des comptes clients

En 2021, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 115 800, répartis parmi environ 54 300 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2020 (respectivement 97 000 transpondeurs actifs pour 46 200 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

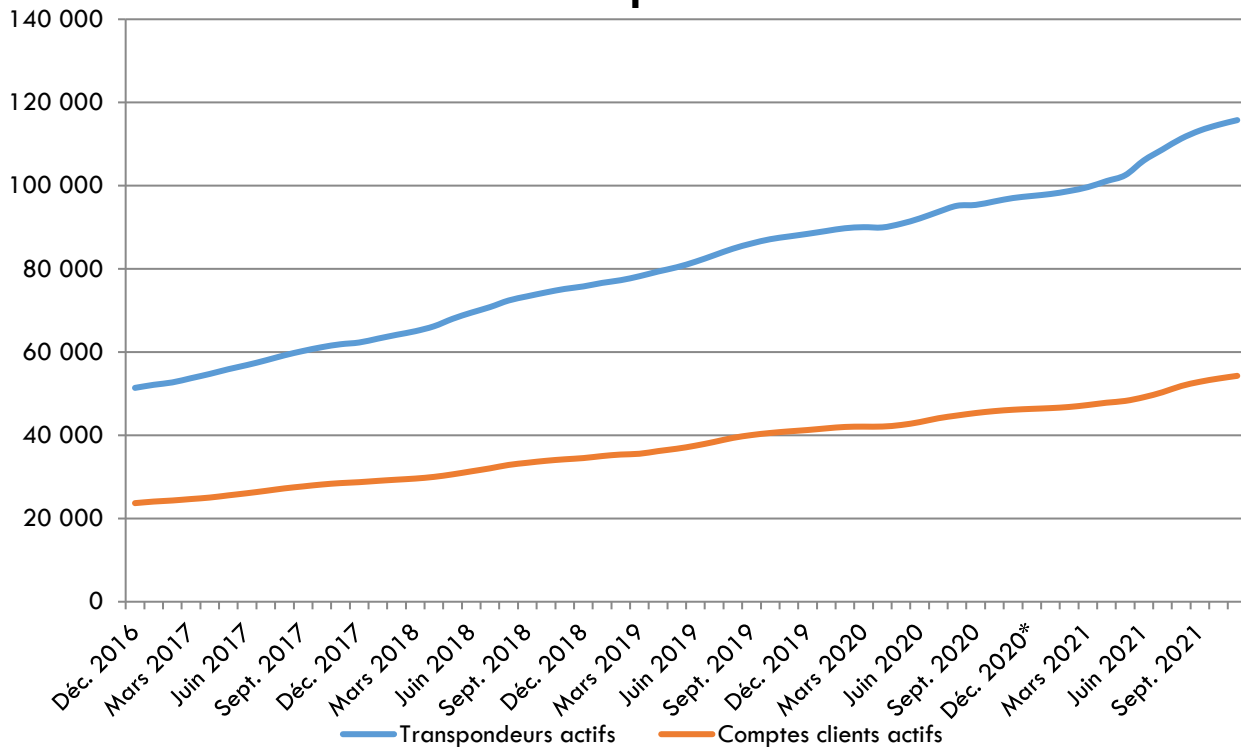
Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 44,5 % de l'ensemble des transactions payantes au poste de péage de l'autoroute 30.

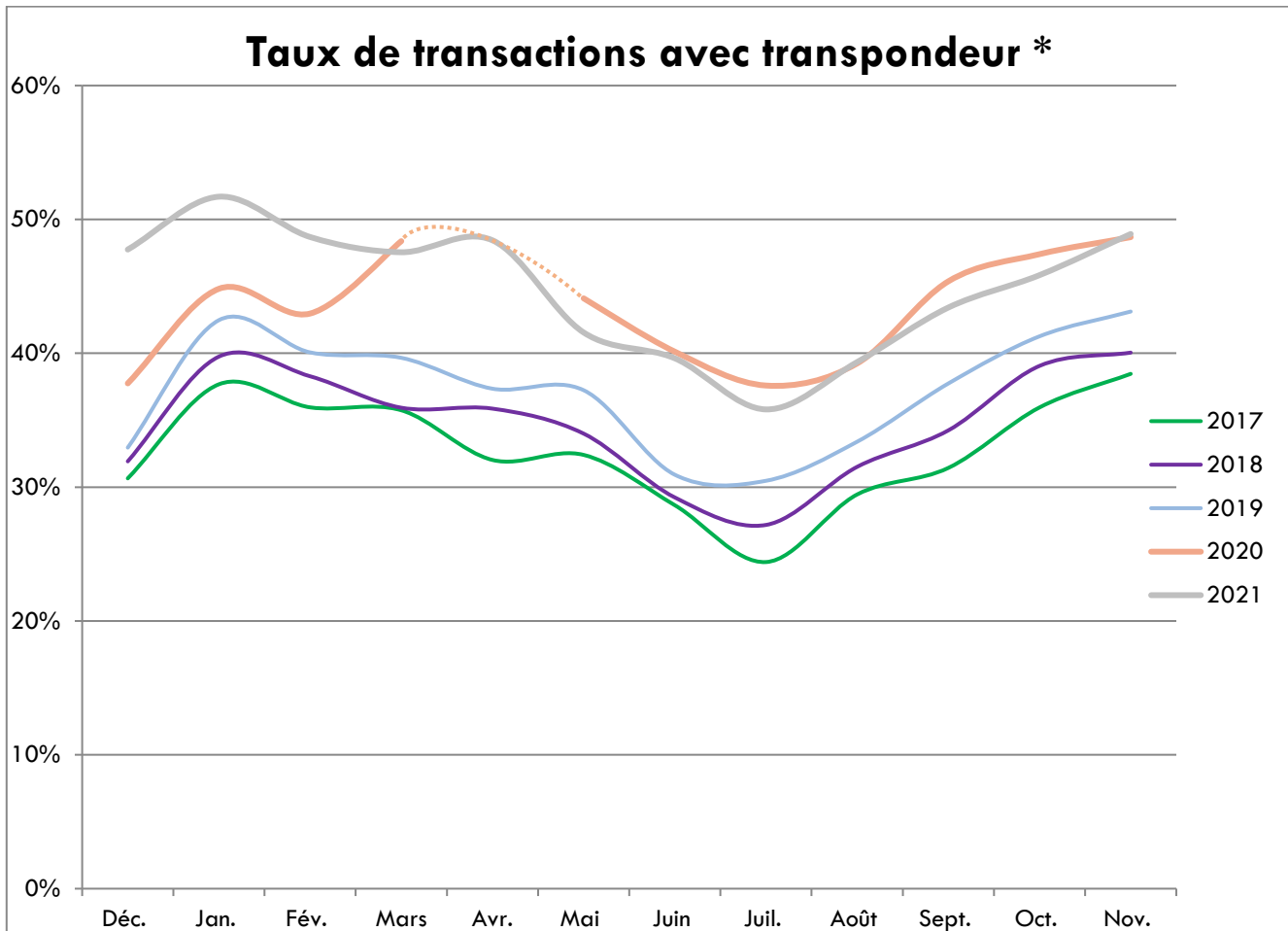
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2021			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois*
Déc. 2020	97 528	46 357	48%
Jan. 2021	98 001	46 538	52%
Fév. 2021	98 710	46 815	49%
Mars 2021	99 660	47 279	48%
Avr. 2021	101 107	47 841	48%
Mai 2021	102 518	48 266	42%
Juin 2021	106 079	49 164	40%
Juil. 2021	108 715	50 361	36%
Août 2021	111 308	51 845	39%
Sept. 2021	113 260	52 870	43%
Oct. 2021	114 645	53 650	46%
Nov. 2021	115 757	54 296	49%

* Taux calculé à l'exclusion des périodes d'exemption de péage

Portrait des comptes clients actifs





* Taux calculé à l'exclusion des périodes d'exemption de péage

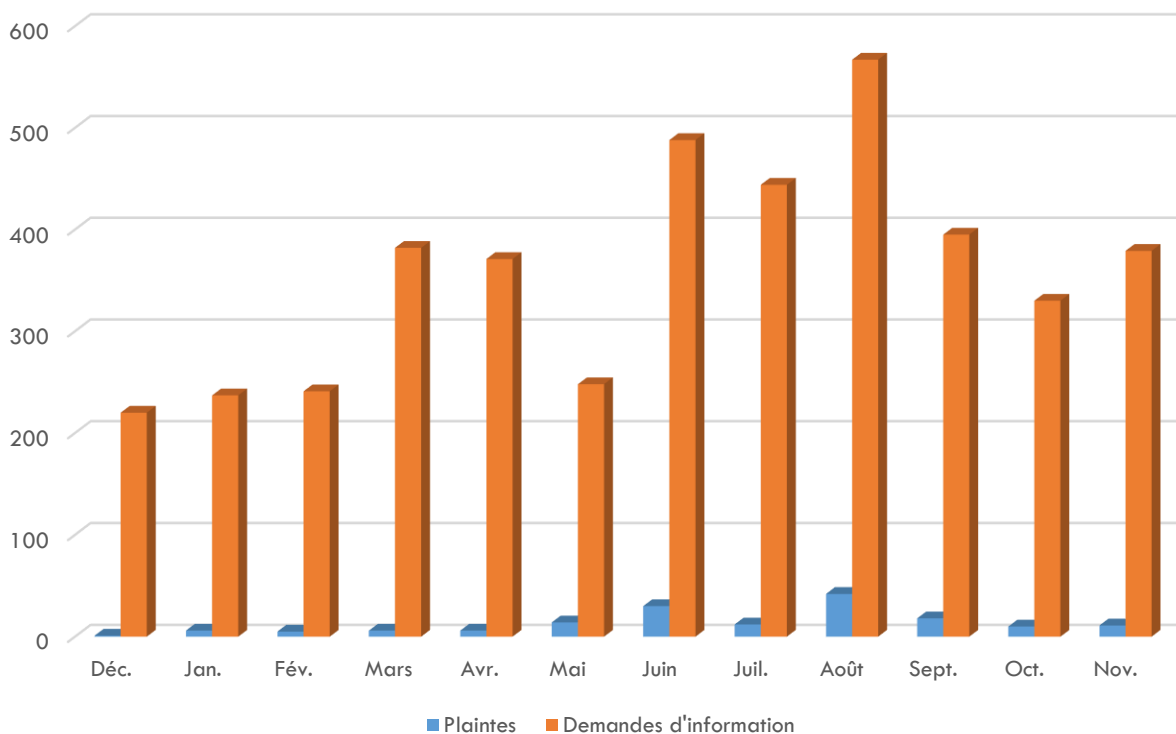
5.2 Plaintes

En 2021, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 161 plaintes ainsi que 4 302 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2021		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2020	1	220
Jan. 2021	6	237
Fév. 2021	5	241
Mars 2021	6	382
Avr. 2021	6	371
Mai 2021	14	248
Juin 2021	30	488
Juil. 2021	12	444
Août 2021	42	567
Sept. 2021	18	395
Oct. 2021	10	330
Nov. 2021	11	379
Total	161	4 302

Plaintes et demandes d'information 2021





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 27 février 2021 au 31 janvier 2022

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 27 février 2021 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	1,80\$		1,80\$		1,80\$		1,80\$				1,80\$				1,80\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,20\$		1,20\$		1,20\$		1,20\$				1,20\$				1,20\$	
Catégorie C, tarif par essieu	1,80\$		1,80\$		1,80\$		1,80\$				1,80\$				1,80\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 27 février 2021 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	3,04\$	3,04\$	3,04\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	3,04\$	3,04\$	3,04\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 27 février 2021 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Marc Desserrières